

Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 3 septembre 2013**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants: Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 82 -2013
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout de l'Appui CPTAQ pour Alain Leblond aux actes législatifs.

Résolution numéro 83 -2013
Adoption du procès-verbal du 12 août 2013

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 12 août 2013 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 84 -2013
Dérogation mineure pour Mathieu Savoie

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Mathieu Savoie pour la construction d'un garage isolé, que les dimensions demandées ne respectent pas les normes de 60 % du bâtiment principal et qu'il sera situé en marge avant; que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande; que la configuration du terrain au bord de la rivière ainsi que son état qui se détériore, le comité a émis les recommandations suivantes; que le garage isolé doit être localisé à l'intérieur de la marge avant minimum; que les deux cabanons existants devront être démolis à l'intérieur des deux années après l'émission du permis de construction; que suite à ces conditions le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Mathieu Savoie.

Résolution numéro 85 -2013

Soumissions pour réparation du garage municipal

Attendu que la municipalité a décidé de rénover le garage municipal situé au 789 rue Principale; que des soumissions ont été demandées à certains entrepreneurs de Saint-Sylvestre; qu'à l'ouverture des soumissions, deux soumissions ont été déposées, soit celle de Construction-Rénovation Simon Napert Inc. au montant de \$ 19 175.53 taxes incluses, et Construction Martin Gagné Inc au montant de \$ 20 125.00; que la municipalité désire effectuer les travaux cet automne;

il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de confier le mandat de rénovation du garage municipal à Construction-Rénovation Simon Napert Inc. pour le montant de \$ 19 175 .53 taxes incluses.

Résolution numéro 86-2013

Clôture du terrain de Monsieur Omer Landry et le Centre Multifonctionnel

Attendu qu'une clôture de type industrielle doit être faite entre le terrain de monsieur Omer Landry et le centre multifonctionnel; que nous devons procéder au nivellement du terrain et à l'installation de bornes cet automne,

il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre procédera à l'installation de la clôture au printemps 2014.

Résolution numéro 87 -2013

Appui CPTAQ Érablière des 2F (Claude Favreau et Normand Fillion)

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation de l'Érablière des 2F senc, représenté par madame Claude Favreau et monsieur Normand Fillion, laquelle consiste en une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (gravière-sablière) sur les lots 4 212 535 et 4 212 951 partie situés dans la municipalité de Saint-Sylvestre dans le circonscription foncière de Thetford, pour une superficie de 400 000 mc;

Attendu que la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

Attendu que cette demande est dans la zone 08-AF de nos règlements de zonage et que cette utilisation y est autorisée;

Attendu que cette gravière-sablière est déjà en opération depuis quelques années et que la demande concerne en un renouvellement de permis (# 361660) qui vient à échéance en 2014;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appui la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soumis par l'Érablière des 2F senc.

Résolution numéro 88-2013

Appui CPTAQ pour 9200-6659 Québec Inc. pour une carrière de pierre

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation faite par la compagnie 9200-6659 Québec Inc., pour la propriété de Ferme J.C.S. Dion Inc., Roger Couture et Nappert et Frères senc, laquelle consiste en une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (exploitation d'une carrière de pierres) sur les lots 4 211 771 et 4 213 045 situés dans la municipalité de Saint-Sylvestre dans le circonscription foncière de Thetford, pour une superficie totale de 9.6 hectares ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par la compagnie 9200-6659 Québec Inc ;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte de critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles de la zone 08-AF et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune contrainte négative en regard de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par la compagnie 9200-6659 Québec Inc.

Résolution numéro 89-2013

Renouvellement de l'entente avec La Croix Rouge

Attendu que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la loi sur la sécurité civile, la loi sur les cités et villes, le code municipal;

Attendu que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistre;

Attendu que la Croix- Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgences ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Attendu que la Croix-Rouge est un organisme à part entière du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant de l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle adopte;

Attendu que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon les disponibilités de ses ressources humaines et matérielles;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire de matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

Attendu la volonté de la municipalité de Saint-Sylvestre et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge et s'engage à verser une contribution annuelle de \$ 0.15 per capita pour les trois prochaines années.

Résolution numéro 90-2013

Changement de la date du conseil pour novembre 2013

Attendu que le 3 novembre 2013 est une journée de scrutin municipal, que la date du 4 novembre 2013 est fixée pour la séance régulière de novembre; qu'advenant des élections, les nouveaux membres du conseil ne pourront être assermentés compte tenue des délais à respecter;

il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de changer la date de la séance régulière de novembre pour le 11 novembre 2013.

Résolution numéro 91-2013

Don au Club Kiwanis

Attendu qu'une demande de contribution financière a été faite par le Club Kiwanis de Sainte-Marie de Beauce; que cet organisme ramasse des dons afin de venir en aide aux familles plus démunies lors de la fête de Noël; que cet organisme offre des cadeaux aux enfants de ces familles; que la municipalité de Saint-Sylvestre bénéficie de cette aide lors des paniers de Noël;

En conséquence, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 100 au Club Kiwanis.

Résolution numéro 92 -2013

Don à la COSSAL

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre verse un don de \$ 120 à la Cossal (groupe soutenant l'aide alimentaire dans la région de Lobinière) pour l'activité du 13 octobre 2013, soit le souper bénéfice 2013.

Résolution numéro 93-2013

Appui CPTAQ pour Alain Leblond

Attendu qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposé par monsieur Alain Leblond, relativement pour le lot 4 212 269 partie, situé dans le rang St-Frédéric dans la municipalité de Saint-Sylvestre dans la circonscription foncière de Thetford;

Attendu que l'autorisation demandée vise à permettre au demandeur d'améliorer et de niveler la configuration de son immeuble en enlevant une butte de gravier;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura pas d'impact négatif sur le milieu environnant, permettant le reboisement de cette parcelle de terrain et ne modifiera pas les usages en cours dans ce secteur;

Attendu que l'autorisation recherchée ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie cette demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'acceptation de l'autorisation recherchée.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Monsieur Christian Richard, du carrefour jeunesse emploi de Lotbinière, est venu proposer une rencontre avec les élus, jeunes et les organismes du milieu afin de discuter des enjeux de notre communauté. Une date est à prévoir.

Messieurs Richard Therrien et André Lalonde, de Corporation Défi. sont venus informer le conseil que le colloque prévu le 16 novembre 2013 n'aura pas lieu. Joseph Lamarre a malheureusement eu des contraintes qui lui laissent moins de disponibilité pour travailler sur le projet du colloque. On reporte l'événement en 2014.

Mathieu Roussin et Alexandre Côté demandent qui s'occupera de descendre le filet au terrain de balle ? Il faudra voir à faire vérifier les lumières sur le terrain de balle.

Rapport des comités

Bibliothèque : Informatiser l'inventaire des volumes à la bibliothèque serait un projet à penser.

Loisirs : Parc de jeux, la pancarte des donateurs a été installée par la fondation de l'école L'Astrale. L'herbe dans le sable a été enlevée. Il faudra être vigilant et de l'enlever au fur et à mesure. Penser à avoir une toilette accessible au niveau des aires de jeux.

Parc de skates : L'après-midi des démonstrations de skates a été très apprécié.

Matières résiduelles : Réunion prévue le 4 septembre. Il faudra trouver une solution pour le ramassage des ordures pour les résidents après le pont couvert dans le rang St-André. Ils sont souvent oubliés.

Centre Multifonctionnel : Une rencontre avec deux électriciens et le responsable de la pompe du puits fut convoquée le 29 août 2013. La rencontre n'a pas donné le résultat espéré. On attend un suivi des pompes.

Inspecteur municipal : Gaétan sera en vacances du 6 au 16 septembre. Le changement des ponts dans le rang St-José est cédulé. Problématique au niveau des chiens et des chats dans le village, nous recevons des plaintes constamment. Des avis écrits aux propriétaires sont envoyés. Une surveillance plus spécifique est de mise pour ces problèmes. Un envoi par la poste avec un rappel à notre réglementation à ce sujet pourrait être fait.

M.R.C. : Rien à signaler pour le moment.

Salle municipale : Rien à mentionner

Pompiers : Citerne chez Bertrand Côté, la valve a été changée les 16 et 19 août. Quelques petits problèmes sont survenus lors de cette intervention. Le nettoyage du lac a été effectué ce qui n'était prévu au départ (une pelle supplémentaire et un camion), valve pas la bonne grosseur, la pelle a dû attendre quelques heures, le temps que nous ayons la bonne.

Salon des jeunes : 9.4 jeune/soir en août, avec le recommencement de l'école, les activités plus spécifiques reprendront en octobre.

Développement local : Rien de spécial pour le moment.

Corporation DÉFI : Colloque annulé, fête des nouveaux arrivants en octobre et casino en novembre.

Comité famille : Il faut former notre comité en septembre sans faute.

Corporation Craig et Gosford :

Résolution numéro 94 -2013
Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 3919 à 3960 inclusivement.

Varia : Rien de spécial

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 05 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 1 octobre 2013.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire